



## TECHNIQUE EN COMPTABILITÉ

### Description

Le programme de *techniques en comptabilité* s'inscrit dans les finalités et les orientations qui découlent de la formation technique qui guident l'action générale des programmes de développement. La formation propose l'acquisition de compétences générales portant sur la comptabilité de base sur logiciel de comptabilité, le droit des affaires et le droit fiscal ainsi que le contrôle des budgets. Ce programme vise l'acquisition de toutes les compétences à cette fonction de travail. Il met l'accent sur l'utilisation de tout le système organisationnel d'une entreprise. Il tient compte des besoins de formation en milieu de travail et permet d'apprendre à servir encore plus le client interne ou externe de l'organisation.

### Informations administratives

Programme : Technique en comptabilité

Nombre d'heures et d'unités : 495 heures – 20.67 unités

### Conditions particulières d'admission

Pour être admis au programme, le candidat ou la candidate devra :

- détenir un diplôme d'études secondaires (D.E.S.) ou équivalence ou
- avoir une formation jugée suffisante par le collège tout en respectant les normes exigées par l'organisme de réglementation et/ou
- réussir un examen mathématique du collège.

### Le matériel demandé

- posséder un portable de version récente.

### Buts du programme

Le programme d'Attestation de *Techniques en comptabilité* a pour but de répondre aux besoins de formation quant aux fonctions de travail en comptabilité. À cette fin, il vise l'acquisition de compétences générales qui permettront aux technicien(ne)s en comptabilité de faire preuve d'autonomie dans l'accomplissement de leurs tâches. Le programme forme les étudiants afin qu'ils deviennent aptes à concilier la polyvalence et la maîtrise de la fonction de travail de comptabilité. Cette finalité vise à assurer le service au client interne et externe s'il y a lieu et en le référant à d'autres professionnels le cas échéant ainsi qu'à assurer et rassurer le service à la clientèle de l'entreprise en ce qui rattache la comptabilité-finance.

### Compétences préconisées dans le programme

Le caractère intégrateur de certaines des compétences permettront l'insertion de l'étudiant dans sa fonction de travail dès le début de son programme pour ensuite l'amener d'une façon intégrative à la voie de sortie de technicien en comptabilité.

- **C1** : Analyser les fonctions de travail;
- **C2** : Utiliser, à des fins administratives, les possibilités des logiciels d'exploitations et d'application courante;
- **C3** : Analyser et traiter les données du cycle performance d'activités de l'entreprise;
- **C4** : Rechercher et traiter l'information des fins de gestion;
- **C5** : Utiliser des sources de droit s'appliquant aux contextes administratif et commercial;
- **C6** : Contribuer à l'analyse financière de projets d'investissement et de financement administratif et commercial;
- **C7** : Contribuer à la planification et au contrôle budgétaire ainsi qu'à la mesure de la performance d'activités de l'entreprise;
- **C8** : Contribuer à la gestion du fonds de roulement;
- **C9** : Assurer l'implantation d'un système comptable informatisé et le soutien aux applications courantes;
- **C10** : Fournir du soutien technique en matière d'impôt sur le revenu.